

Commission

Service de Presse

P. II40

Bruxelles, le 11 février 1960.

Note sur la situation sociale des pays d'outre-mer
associés à la Communauté Economique Européenne

Les services de la Commission Exécutive de la Communauté Economique Européenne viennent de mettre au point, à la demande de l'Assemblée Parlementaire Européenne, un tableau détaillé des conditions sociales dans les pays d'outre-mer associés à la Communauté.

Ce rapport, à l'élaboration duquel ont participé des experts des Etats membres, présente un certain nombre de lacunes dont l'explication est due à l'étendue et à la complexité du sujet traité, mais il constitue cependant une utile contribution aux études entreprises en vue d'éclairer l'action du Fonds Européen de Développement.

Ce rapport, divisé en cinq chapitres, montre l'importance des efforts consentis jusqu'ici pour favoriser le développement social des pays d'outre-mer associés à la C.E.E. et l'immensité des besoins qui restent à satisfaire.

Les dépenses à caractère social représentent une proportion élevée des dépenses de fonctionnement effectuées par les services publics de ces pays. Elles se situent, en moyenne, aux environs de 30 % de l'ensemble des dépenses ordinaires.

En matière d'investissements publics, les dépenses d'investissements sociaux se sont élevées au cours des dernières années à près de 125.000.000 d'unités de compte en moyenne sur un total d'investissements publics globaux annuels moyens de l'ordre de 430.000.000 u.c.

Par groupe de pays entretenant avec un Etat membre des relations particulières, le montant des investissements publics sociaux se décompose en moyennes annuelles de 75,4 millions u.c. pour les pays associés ayant des liens avec la France, de 43,4 millions u.c. pour les pays d'outre-mer belges, de 542.000 u.c. pour la Somalie sous tutelle italienne et de 3,3 millions u.c. pour la Nouvelle-Guinée Néerlandaise. Encore faut-il ajouter que la majorité - sinon la totalité - des investissements publics qui ne sont pas dénommés "sociaux", concourent pour une large part à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays dans lesquels ils sont effectués.

Démographie : Dans la plupart des pays d'outre-mer associés à la CEE, le taux d'accroissement numérique des habitants se situe aux environs de 25 %, alors que, durant la période 1950/55, il s'établissait entre 4,5 % (Belgique) et 14,6 % (Pays-Bas), dans les pays membres de la C.E.E. Ce taux de 25 % semble devoir être dépassé dans un avenir plus ou moins proche: en effet, on constate qu'à côté d'une natalité extrêmement forte, la mortalité générale, et surtout infantile, est en diminution constante.

Autres caractéristiques démographiques de ces pays: la rapide augmentation de la population de certaines villes. Ce phénomène présente un double danger; d'une part, il risque de compromettre le développement harmonieux des centres, et, d'autre part, il risque d'accroître le chômage urbain.

Les migrations et le nomadisme constituent enfin des problèmes importants dans les pays d'outre-mer associés, et ils ont des répercussions profondes sur leurs possibilités de développement économique et social.

Main d'oeuvre et emploi : La main d'oeuvre salariée ne représente que 4,6 % de la population totale des pays d'outre-mer associés contre 30 % dans les pays membres de la C.E.E. Alors que, dans ceux-ci, le secteur secondaire de l'emploi (industrie extractives, manufacturière, construction) employait 51,5 % de la main d'oeuvre salariée totale en 1957, il ne représentait la même année, dans les pays d'outre-mer associés, que 19,1 % du total des travailleurs salariés. Par contre, en raison du rôle prioritaire joué par l'agriculture dans l'ensemble de l'activité économique de ces pays, les activités primaires sont particulièrement importantes (32,3 % dans les pays d'outre-mer associés contre 4,9 % dans les pays membres de la C.E.E.).

Enfin, on constate une inflation des activités tertiaires qui occupent près de la moitié de la main d'oeuvre salariée; celle qui est employée par les services publics est extrêmement nombreuse. Elle représente, dans les pays d'outre-mer associés, environ 25 % du total des travailleurs salariés, sauf en Nouvelle-Calédonie, au Congo Belge et au Ruanda Urundi où son importance quantitative est nettement plus faible. Quand on compare ce taux à la moyenne de 3,9 % des pays membres de la C.E.E., on voit combien la structure de l'emploi dans les pays associés est différente de celle de l'Europe occidentale.

La proportion des travailleurs non qualifiés par rapport à l'ensemble de la main d'oeuvre est très élevée. Elle se situe généralement aux environs de 50 % et atteint même 70 % dans les pays où le travail agricole saisonnier constitue une activité prépondérante (Côte d'Ivoire, Madagascar).

L'enseignement : L'enseignement et la formation professionnelle se sont particulièrement développés, au cours des dix dernières années, dans les pays d'outre-mer associés. Le nombre de classes et d'élèves ainsi que l'effectif du personnel enseignant ont augmenté dans des proportions remarquables, et la qualité de l'enseignement s'est améliorée.

Cependant, la scolarisation est encore loin d'être générale. Il semble même que, par suite de l'augmentation constante des populations, les difficultés aient tendance à croître. Par ailleurs, dans la plupart des pays associés, les dépenses publiques en faveur de l'enseignement ont déjà dépassé le niveau supportable par les ressources locales. Il convient de noter, que sans l'action de l'enseignement privé, la proportion des enfants fréquentant les écoles serait beaucoup faible qu'elle ne l'est actuellement.

Le rapport traite du coût de la scolarisation et laisse prévoir que le développement rapide de leur entreprise réclamera une aide extérieure accrue.

Santé et hygiène : Une action médicale intensive et l'utilisation largement répandue des thérapeutiques modernes ont permis de vaincre ou d'enrayer les

grandes maladies endémiques qui, surtout en Afrique, risquaient au siècle dernier de dépeupler les pays d'outre-mer associés.

L'effectif des médecins a augmenté dans les pays d'outre-mer associés au cours de ces dernières années. Cette augmentation, malgré l'accroissement sensible des populations, a été plus que proportionnelle au nombre des habitants. Malheureusement on constate sauf à Madagascar, au Cameroun et au Sénégal, que le nombre des médecins autochtones reste stationnaire.

La formation du personnel médical et para-médical a été améliorée et la capacité des services hospitaliers des pays associés s'est accrue.

Le logement : Un des problèmes sociaux les plus hardus à résoudre dans les pays d'outre-mer associés est celui de l'habitat. Les ressources de la grande majorité des habitants sont insuffisantes, et la croissance anarchique de la plupart des villes jusqu'à la fin de la dernière guerre mondiale a compliqué la solution du problème.

Néanmoins, les autorités ont entrepris, dans la plupart des pays associés, de construire en masse de nouveaux logements et de reconvertir un grand nombre de quartiers existants, tout en réalisant parallèlement un programme d'infrastructure et d'équipement communautaire.

En matière d'habitat rural, les initiatives se sont limitées, à quelques exceptions près, à l'aménagement sommaire des villages, à la construction de maisons-pilotes, et à l'amélioration de l'alimentation en eau des populations.

Il y a lieu de noter enfin que la réalisation de programmes de construction en masse de logements populaires a favorisé le développement de l'emploi et la promotion des économies locales, en particulier lorsqu'on a pu utiliser pour la construction une proportion importante de matériaux locaux.

